

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LA RUE DU STADE PENDANT LE DEROULEMENT DU DEFILE ORGANISE PAR L'OGEC DE L'ECOLE SAINTE MARIE LE DIMANCHE 11 JUIN 2023**

Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la demande formulée par Monsieur Jérôme GABRIEL, président de l'OGEC de l'école Sainte Marie ;

**CONSIDERANT** que la sécurité publique à l'occasion du défilé organisé par l'OGEC de l'école Sainte Marie nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement rue du Stade le dimanche 11 juin 2023 ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le dimanche 11 juin 2023 de 10h00 à 11h30 prévisionnellement, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature (*à l'exception du char fleuri*) seront interdits rue du Stade à LOUVERNÉ.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation indiquant les voies interdites à la circulation, les directions à suivre, les prescriptions relatives au stationnement seront placés par les organisateurs partout où cela sera nécessaire.

**Article 3 :** Toutes dispositions devront être prises par les organisateurs :

- a) pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux)
- b) pour permettre aux usagers des voies interdites et barrées le libre accès à leur domicile

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- Madame le chef du service interministériel de défense et de protection civiles – Préfecture,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS),
- Monsieur Jérôme GABRIEL, président de l'OGEC de l'école Sainte Marie,
- Monsieur Didier GAUTEUR, responsable des suivies de projets de la commune de Louverné chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex.

Fait à LOUVERNE, le 09 mai 2023

Le Maire,  
Sylvie VIELLE



# OGEG

Ecole Ste Marie de Louverné  
3-5, rue du Stade  
53950 LOUVERNE  
☎ : 02.43.01.15.83  
E-mail : stemarie.louverne@wanadoo.fr

ARRIVÉE  
28 AVR. 2023



A Louverné, le 27 avril 2023

Objet : Kermesse école Ste Marie

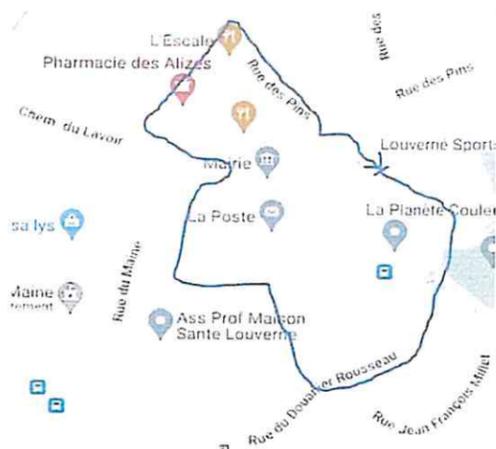
Madame la Maire,

La prochaine kermesse de l'école Sainte Marie aura lieu le week-end du 10 et 11 juin 2023, sur le thème d'« Ensemble protégeons notre environnement ».

Nous défilerons dans les rues de Louverné en suivant le même parcours que l'année dernière, ci-dessous :

Départ à 10h15 :

**Rue du Stade, Rue Pierre BOURRE,  
Rue du Douanier ROUSSEAU,  
Flash Mob Place des Anciens d'AFN,  
Rue Auguste RENOIR,  
Rue de Provence,  
Flash Mob Parking des Rosiers,  
Rue des Rosiers, Rue du Maine,  
Place Saint Martin, Rue Nationale,  
Rue des pins, Rue Abbé ANGOT,  
puis retour à l'école Rue du Stade.**



La rue du stade devra être interdite au stationnement et à la circulation pour permettre le passage du défilé en toute sécurité. De notre côté, nous assurerons la sécurité avec des personnes et des véhicules au début et à la fin du défilé tout au long du parcours. Nous informerons les riverains de notre passage, en les invitant à participer à un Flash Mob.

Pour la communication, nous vous demandons l'autorisation pour mettre en place une banderole au rond point sud, et une seconde à la salle des Pléiades, sur les supports de la commune, du 25/05/2022, au 12/06/2022. En complément, sur la même période, nous souhaitons la diffusion d'un message sur le panneau d'affichage LOUVERNE INFO :

DIMANCHE 11 JUIN  
KERMESSE ECOLE SAINTE MARIE  
8H30 TRIPES 10H30 DEFILE  
11H30 REPAS 18H30 TOMBOLA  
RESERVATION REPAS AU 0631133801

Nous vous remercions d'avance de votre aide précieuse, pour l'organisation de notre manifestation.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en nos sincères salutations.

Jérôme GABRIEL  
Co-responsable Kermesse  
Membre OGEC  
06 92 06 98 53

# CIRCUIT DEFILE KERMESSE

Rédigez une description pour votre carte.

## Légende

 Louverné

